

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR  
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

**18. Résolution sur les Parcs Nationaux en JORDANIE**

Ayant pris connaissance avec satisfaction des recommandations formulées au Gouvernement du Royaume Hachémite de Jordanie par l'Expédition britannique de 1963 sur le développement de la conservation des ressources naturelles et la création des parcs nationaux dans ce Royaume, la

8<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

exprime sa satisfaction pour l'accueil et l'appui que ces recommandations ont trouvés auprès du Gouvernement jordanien et demande à toutes les autorités en cause de contribuer à la rapide réalisation des mesures proposées et en particulier, à la création de parcs nationaux à Azraq, à Rum et dans la Rift Valley à proximité de Petra.